



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

**MA004-0028- janvier-2026-DAO-Etudes sur les
lichens**

Études relatives à la filière des lichens

- **Lot n°1 : Caractérisation des lichens dans la région de Khénifra, ses forêts et son Parc National**
- **Lot n°2 : Étude de la filière des lichens au Maroc**

**Le projet Femmes résilientes au Moyen-Atlas
FERMA**

Table des matières

I.	Instructions aux Soumissionnaires (IS)	4
A.	Généralités	4
1.	Champ d'application	4
2.	Modalités de division du marché en plusieurs lots	4
3.	Source de financement	4
4.	Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés.....	4
5.	Une offre par soumissionnaire	5
6.	Litiges et résolution des différends.....	5
7.	Garantie de propriété intellectuelle	5
8.	Confidentialité et protection des données	6
B.	Le Dossier d'Appel d'Offres	7
9.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	7
10.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	7
11.	Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	7
C.	Préparation des Offres.....	8
12.	Frais de soumission	8
13.	Langue	8
14.	Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	8
15.	Composition des offres.....	9
16.	Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements.....	9
17.	Modalités de livraison ou échéance des services/travaux.....	9
18.	Validité des Offres	9
19.	Normes de performance	10
20.	Garantie de soumission	10
21.	Propositions variantes des soumissionnaires.....	10
22.	Réunion préparatoire à l'établissement des offres	10
D.	Remise des Offres et Ouverture des plis	11
23.	Cachetage et marquage des Offres	11
24.	Dépôt des Offres.....	11
25.	Offres hors délai	12
26.	Modification et retrait des offres	12

27.	Ouverture des Offres	12
E.	Évaluation et comparaison des Offres	12
28.	Caractère confidentiel de la procédure.....	12
29.	Éclaircissements apportés aux offres	13
30.	Évaluation des offres	13
31.	Offres anormalement basses.....	14
32.	Correction des erreurs.....	14
33.	Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	15
F.	Attribution du marché.....	15
34.	Attribution	15
35.	Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	15
36.	Notification de l'attribution du Marché	16
37.	Signature du Marché	16
38.	Garantie de bonne exécution.....	16
II.	Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	19
III.	Termes de références	25
1.	Contexte et justification.....	25
2.	Objectif global :	26
3.	Portée de la mission.....	26
4.	Livrables attendus.....	27
5.	Durée	27
6.	Profil des consultants.....	28
7.	Contenu de la mission.....	28
8.	Calendrier prévisionnel des activités :	34
9.	Les critères d'évaluation.....	36

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

5. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Lorsque l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires sont tenus de présenter une offre couvrant obligatoirement l'ensemble des lots. Les offres partielles, limitées à un seul lot, ne seront pas acceptées. Socodevi se réserve le droit d'attribuer les lots soit séparément, soit globalement à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation définis dans le présent dossier d'appel d'offres. Les modalités d'attribution sont précisées dans la section « Attribution ».

6. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

7. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits

nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

8. Confidentialité et protection des données

Définition de l'Information Confidentielle

L'Information Confidentielle comprend tous les renseignements, données, documents et contenus échangés entre les parties dans le cadre du présent appel d'offre, qu'ils soient marqués « Confidential » ou non.

Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à maintenir la stricte confidentialité de l'Information Confidentielle reçue de Socodevi. Il ne peut divulguer cette information qu'à son personnel directement impliqué dans la rédaction des offres, ses sous-traitants autorisés et ses conseillers juridiques ou comptables.

Le Fournisseur doit mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour garantir la confidentialité de l'Information. Toute violation ou accès non autorisé doit être notifié immédiatement à Socodevi.

Obligations de Socodevi

Socodevi s'engage à ne pas divulguer les offres reçues (techniques, financières ou administratives) à des tiers non autorisés, et à limiter l'accès uniquement aux personnes ayant un besoin légitime dans le processus d'évaluation.

Exceptions à la Confidentialité

Les parties peuvent divulguer l'Information Confidentielle uniquement dans les cas suivants :

Pour le Fournisseur :

- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification immédiate à Socodevi)
- ✓ Information devenue publiquement disponible sans violation du présent contrat
- ✓ Autorisation écrite préalable de Socodevi

Pour Socodevi :

- ✓ Ouverture des plis : annonce des noms des soumissionnaires et montants globaux uniquement
- ✓ Notification d'attribution : communication du nom du soumissionnaire retenu

- ✓ Obligations de transparence : partage avec les auditeurs externes liés par des obligations de confidentialité
- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification préalable au Fournisseur dans la mesure du possible)

Durée et Conséquences

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant toute la durée du contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant sa résiliation ou son expiration. Toute violation de ces obligations expose la partie fautive à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages-intérêts.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

9. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

10. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

11. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

12. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

13. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

14. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

15. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

16. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La monnaie dans laquelle les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est celle indiquée dans les DPAO.

17. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

18. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

19. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

20. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

21. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

22. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible.

Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires. L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

23. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'ensemble de ces fichiers sera compressé dans une seule archive (format .zip ou .rar) et envoyé avant la date et l'heure limite de dépôt et exclusivement à l'adresse électronique désignée au point 24 des Instructions aux Soumissionnaires.

24. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, ainsi que les exigences relatives à l'identification de l'enveloppe ou du courriel, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

25. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

26. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

27. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

28. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

29. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

30. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

31. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

32. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et

- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

33. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

34. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'article 34, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection.

35. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

36. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son Offre a été retenue. Le lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au Soumissionnaire pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

37. Signature du Marché

Dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la notification d'attribution, Socodevi transmettra au Soumissionnaire retenu le Contrat dûment daté et signé par les représentants autorisés de Socodevi.

Le Soumissionnaire retenu devra contresigner le Contrat et le retourner à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut pour le Soumissionnaire retenu de retourner le Contrat contresigné dans le délai prescrit, Socodevi se réserve le droit de révoquer l'attribution et d'attribuer le Marché au soumissionnaire suivant le mieux classé, aux mêmes conditions, ou de ne retenir aucune offre.

Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception par Socodevi du Contrat contresigné par le Soumissionnaire retenu, ou à toute autre date expressément indiquée dans le Contrat.

38. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jour suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les

obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendents.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Voir Annexe A – Termes de références
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	<p>Le marché est divisé en deux (02) lots complémentaires et indissociables, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 : caractérisation des lichens dans la région de Khénifra, ses forêts et son Parc National • Lot 2 : Étude de la filière des lichens au Maroc <p>Le détail de la composition et des prestations attendues pour chacun des lots est précisé dans la Section III – Termes de Référence du présent dossier d'appel d'offres.</p>
Provenance des matériaux	N/A
Une offre par soumissionnaire	Un soumissionnaire ne peut présenter qu' une seule offre globale . Cette offre peut porter sur les deux lots, selon la structure de l'appel d'offres.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	<p>Voici la liste des documents constituant le DAO :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le Dossier d'Appel d'Offre 2) Déclaration d'éligibilité et d'exclusion 3) Code de conduite et d'éthique du fournisseur 4) Formulaire d'informations sur les fournisseurs
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.

C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français
Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative (pour chaque lot)	<p>Liste des documents à joindre :</p> <p>Documents juridiques et administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (attestation CNSS) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière <p>Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.</p>
Composition des offres (pour chaque lot)	<p>Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :</p> <p>Dossier Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » <p>Offre Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La note méthodologique proposée répondant aux Termes de Référence (Section III) et inclut le chronogramme de la mise en œuvre de la mission. ✓ Les CVs du personnel clé proposé mettent en évidence les compétences, qualifications et expériences requises pour l'exécution des prestations objet du présent marché

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins trois (3) références du prestataire dans la réalisation des prestations similaires <p>Offre Financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. ✓ L'offre financière doit être arrêtée en Hors TVA ✓ Indiquer le Total hors TVA, Taux de la TVA applicable le montant toutes taxes comprises (TTC) <p>NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat</p>
Modalités de paiement	<p>Monnaie du DAO : Dirham Marocain</p> <p>Inclusion des taxes : Hors TVA</p> <p>Mode de paiement : Virement bancaire</p> <p>Modalité de de paiement :</p> <p><u>Pour le Lot 1</u></p> <p>- Tranche 1 : paiement de 20% du montant total du marché lot 1 Hors TVA après exécution et validation des livrables de la phase préliminaire et la 1^{ère} phase de la prestation,</p> <p>- Tranche 2 : paiement de 40% du montant du marché lot 1 Hors TVA après exécution et validation des livrables de la deuxième et troisième phase de la prestation ;</p> <p>- Tranche 3 : paiement du solde (40% du montant du marché lot 1 Hors TVA) après exécution et validation des livrables de la quatrième phase de la prestation et réception définitive du marché.</p> <p><u>Pour le Lot 2 :</u></p> <p>- Tranche 1 : paiement de 20% du montant total du marché lot 2 Hors TVA après exécution et validation des livrables de la phase préliminaire et la 1^{ère} phase de la prestation ;</p>

	<p>-Tranche 2 : paiement de 40% du montant du marché lot 2 Hors TVA après exécution et validation des livrables de la deuxième phase de la prestation ;</p> <p>-Tranche 3 : paiement du solde (40% du montant du marché lot 2 Hors TVA) après exécution et validation des livrables de la troisième phase de la prestation et réception définitive du marché.</p>
Modalités de livraison	<p>Les prestations objet du présent marché d'étude (lot 1 et lot 2) débuteront à compter de la date de signature du contrat prescrivant le démarrage. Le délai global d'exécution du marché est fixé à trois (3) mois.</p> <p>Les livrables seront remis conformément au phasage et aux modalités définis dans le dossier d'appel d'offres et seront soumis à la validation de Socodevi. Les études seront réalisées principalement sur le terrain et au bureau du prestataire. Des réunions de travail, de validation et de restitution pourront être organisées, selon les besoins de la mission, au siège de Socodevi ou à distance.</p>
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 Jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	N/A.
Propositions variantes des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base.
Réunion préparatoire	N/A.
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Réception des offres (pour chaque lot)	<p>Soumissions en format électronique : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés, compressées dans une archive (.zip ou .rar) et envoyées à l'adresse désignée.</p> <p>Les modalités détaillées figurent au point 24 « Dépôt des Offres » dans les instructions aux soumissionnaires.</p> <p>Courriel : ma004ferma@socodevi.org</p>

	<p>Veuillez noter que les offres dépassant 30 Mo ne peuvent pas être reçues en un seul courriel.</p> <p>Si la taille de votre offre atteint ou excède cette limite, nous vous prions de l'envoyer en plusieurs courriels distincts.</p> <p>Dans ce cas, merci d'indiquer dans l'objet de chaque Email le numéro de l'appel d'offre & lot, suivi de la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre – 1ère partie • Offre – 2ème partie • etc. <p>Date limite de réception des offres : 25/01/2026</p> <p>Toute offre reçue après la date limite fixée sera rejetée automatiquement.</p>
Ouverture des offres (pour chaque lot)	<p>Ouverture des soumissions : en ligne</p> <p>La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire</p>
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres (Pour chaque lot)	<p>Évaluation technique : 60%</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Note méthodologique incluant le Chronogramme de réalisation de la mission:(30%) 2) Les CVs des experts proposés (20%) 3) Les attestations de références (10%) <p>Évaluation financière :40%</p>
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée

	comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.
F. Attribution du marché	
Garantie de bonne exécution (Pour chaque lot)	N/A

III. Termes de références

Annexe A

Termes de référence pour la réalisation d'une étude de la filière des lichens au Maroc et d'une étude de caractérisation des lichens dans la région de Khénifra, ses forêts et son Parc National

1. Contexte et justification

Le Maroc possède des écosystèmes forestiers riches et diversifiés, renfermant une grande variété de produits forestiers non ligneux (PFNL), parmi lesquels le lichen occupe une place singulière. Déjà récolté au niveau industriel ou semi-industriel, ce produit suscite un intérêt croissant, en particulier dans une dynamique nationale et internationale visant à structurer des chaînes de valeur durables autour des PFNL, soutenant à la fois la préservation des écosystèmes, le développement local, et l'accès à des marchés spécialisés.

Dans la région du Parc National de Khénifra, notamment dans les forêts emblématiques d'Ajgdir, de Kerrouchen et d'Itzer, les lichens – symbioses complexes associant champignons et algues ou cyanobactéries – sont traditionnellement collectés par les communautés riveraines. Cet écosystème unique, dominé par les forêts de cèdre, constitue un habitat particulièrement propice à une grande diversité lichénique.

L'étude devra, en premier lieu, établir un diagnostic approfondi de la situation actuelle des pratiques de collecte, des circuits existants, des acteurs impliqués et du potentiel réel de valorisation des lichens. Sur cette base, elle évaluera si les conditions sont réunies pour la structuration d'une filière lichen ou si l'on se situe encore au stade d'un secteur émergent, nécessitant des actions préalables de mise à niveau et d'organisation. »

Afin d'évaluer le potentiel de développement responsable de cette ressource, deux démarches complémentaires sont nécessaires :

- (1) **une caractérisation** écologique, socio-économique et technique de la collecte du lichen, de l'état de la ressource, des pratiques existantes et de leurs impacts sur la biodiversité ; et
- (2) **une analyse de filière** : l'étude doit également déterminer si les conditions d'existence d'une

filière lichen sont réunies, ou si l'on se situe encore dans une phase préliminaire nécessitant avant tout un diagnostic des pratiques actuelles, de l'organisation embryonnaire des circuits, et du potentiel réel de structuration. Cela visant à identifier les opportunités de valorisation, les acteurs impliqués, les circuits commerciaux actuels et potentiels, ainsi que les conditions pour une structuration durable et équitable de la chaîne de valeur.

Cette approche intégrée permettra de concilier préservation de la biodiversité du Parc National de Khénifra et de ses environs avec le développement d'une filière innovante, respectueuse des écosystèmes et créatrice de revenus pour les communautés locales.

Cette étude, inscrite dans le cadre du projet FERMA, a pour objectif d'orienter les investissements des coopératives locales vers des options durables et créatrices de valeur, tout en favorisant leur intégration progressive au sein d'une filière lichen structurée, ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques

2. Objectif global :

Conduire une étude intégrée permettant de caractériser la ressource lichénique du Parc National de Khénifra et d'élaborer la feuille de route pour le développement d'une filière lichen durable, équitable, traçable et respectueuse de l'environnement.

3. Portée de la mission

La mission couvre à la fois l'analyse écologique, socio-économique, institutionnelle, juridique et commerciale relative au lichen, incluant la participation des communautés locales et des coopératives forestières et à l'ensemble des acteurs concernés

Dans ce cadre, la mission est structurée en deux lots complémentaires et indissociables, répondant à des objectifs spécifiques étroitement liés.

LOT 1 : Étude de caractérisation des lichens à Khénifra

- Inventaire et classification des espèces dominantes ou indicatrices
- Une approche par habitats lichéniques prioritaires
- Des transects ciblés dans les forêts du Parc National de Khénifra,

- Cartographie SIG et évaluation de l'état de conservation, axée sur Une cartographie à échelle appropriée, axée sur les zones de présence probables et les conditions écologiques favorables
- Analyse des pratiques de collecte et des impacts environnementaux
- Protocole de collecte durable et bonnes pratiques
- Base de données scientifique consolidée

LOT 2 : Étude de la filière des lichens au Maroc

- Analyse des acteurs, pratiques, volumes et flux
- Étude de marché nationale et internationale
- Diagnostic juridique et institutionnel
- Modèles économiques pour coopératives et unités locales
- Plan d'action stratégique et feuille de route régionale

4. Livrables attendus

- a) Rapport de caractérisation
- b) Inventaire écologique et de distribution des espèces de lichens et de leur état de conservation et cartographie SIG,
- c) Analyse socio-économique et de genre des pratiques et de la filière
- d) Guide de bonnes pratiques de gestion durable
- e) Rapport complet avec cartographie de la filière (acteurs, usages finaux, prix, circuits de commercialisation etc)
- f) Plan d'action et feuille de route pour la filière
- g) Résumé exécutif
- h) Rapport final pour chaque lot

Tous les livrables sont à livrer en français et seront validé par l'ANEF et l'équipe Socodevi,

5. Durée

La durée globale de la mission, couvrant les deux lots, est estimée à trois (3) mois, pour un volume maximal de 45 jours de travail mobilisés par l'équipe.

6. Profil des consultants

Le soumissionnaire devra mobiliser des **experts disposant de compétences multidisciplinaires**, couvrant à la fois les volets **écologique, économique, social et spatial** :

- Expert(e)s en écologie forestière, en lichénologie, en agronomie ou dans des disciplines similaires
- Spécialistes PFNL et chaînes de valeur
- Compétences en SIG, genre et économie sociale
- Expérience avérée au Maroc ou en contexte similaire
- Expertise avérée d'analyse et de développement de filière dans des contexte similaires
- Connaissance des marchés internationaux (cosmétique, pharmacie, parfumerie), normes qualité, certifications
- Compétences en socio-économique, collecte de données, analyse de marché, durabilité environnementale
- Excellentes capacités de communication, rédaction de rapports en français

7. Contenu de la mission

Les présents termes de référence se composent de deux lots complémentaires :

7.1. LOT I - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES LICHENS A KHENIFRA

7.1.1. Objectifs

7.1.1.1. Objectif principal :

Réaliser une caractérisation des espèces de lichens présentes dans les principales forêts du Parc National de Khénifra, de leur état, des pratiques de cueillette, de leurs impacts et des bonnes pratiques nécessaires pour une gestion responsable et durable de cette ressource naturelle et son habitat.

7.1.1.2. Objectifs spécifiques :

L'étude s'articulera autour des axes suivants :

- Réaliser un diagnostic préliminaire de la diversité lichénique dans la région visée.
- Identifier et cartographier les espèces de lichens présentes dans la région visée.
- Évaluer l'état de conservation des espèces de lichens identifiés dans la région visée.

- Décrire les usages traditionnels locaux des lichens et les pratiques de cueillette associée dans la région visée.
- Décrire les rôles traditionnellement occupés par les femmes et les hommes dans la chaîne d'exploitation et conservation des lichens dans la zone visée.
- Décrire les impacts de ces pratiques de cueillette sur la pérennité des lichens, la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes forestiers dans la région visée.
- Proposer des recommandations et des bonnes pratiques pour une gestion responsable et durable de cette ressource naturelle et son habitat.

7.1.2. Méthodologie de travail /les étapes de la mission

La méthodologie proposée pour cette étude inclura les étapes suivantes :

7.1.2.1. Phase 1 : Revue de la littérature

- Compilation et analyse des données existantes sur les lichens dans le parc et les régions environnantes, ainsi que sur les usages traditionnels locaux des lichens, les pratiques de cueillette et leurs impacts sur la pérennité des lichens, la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes.
- Revue et Analyse des études précédentes et identification des lacunes de connaissances.

7.1.2.2. Phase 2 : Collecte des données sur le terrain

- Sélection des sites : Choix de sites représentatifs dans les principales forêts du parc ou dans les plus importantes forêts du parc.
- Identification des espèces de lichens présentes sur les sites retenus
- Caractérisation des espèces identifiées : leur écologie, conditions de croissance et reproduction, vulnérabilité à la dégradation.
- Validation des informations tirées de la revue de la littérature au regard des usages traditionnels locaux des lichens, de la répartition grnée des rôles, des pratiques de cueillette et de leurs impacts sur la pérennité des lichens, la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes.

7.1.2.3. Phase 3 : Cartographie et évaluation

- Cartographie : Utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) pour cartographier la répartition spéciale des espèces de lichens identifiées.

- Évaluation de l'état de conservation : Utilisation de critères écologiques, entendus avec l'équipe de Socodevi, pour évaluer l'état de conservation des espèces.

7.1.2.4. Phase 4 : Analyse des données et rédaction du rapport / validation

- Analyse et traitement des données collectées
- Estimation des quantités exploitables
- Rédaction des différents éléments de caractérisation mentionnés dans ces TDR
- Élaboration de recommandations sur les bonnes pratiques pour une gestion responsable et durable de cette ressource naturelle et son habitat, pour la conservation et la valorisation des lichens.

7.2. LOT II : ÉTUDE DE LA FILIÈRE DES LICHENS AU MAROC

7.2.1. Objectif

7.2.1.1. Objectif principal :

Élaborer, à partir d'un diagnostic complet de la chaîne de valeur actuelle et du potentiel de développement, une feuille de route pour la structuration progressive d'une éventuelle filière lichen durable, équitable et respectueuse de l'environnement, le cas échéant.

Le développement de cette chaîne de valeur lichen est freiné par plusieurs contraintes d'ordre économique, social, environnemental et technique et juridiques

Dans ce contexte, le lancement d'une étude pour le développement de cette chaîne de valeur s'avère pertinent, en alignement avec les objectifs du projet en matière de durabilité économique, tout en visant la réduction de son empreinte environnementale. Cette étude permettra de tirer pleinement parti des opportunités offertes par cette filière et de répondre aux contraintes qui entravent son essor.

7.2.1.2. Objectifs spécifiques :

L'étude s'articulera autour des axes suivants :

- Réaliser un État des lieux de la chaîne de valeur actuellement, la cartographie des acteurs et ressources

- Quantifier le potentiel disponible en produit lichéniques au niveau du PNKH des produits susceptibles d'être valorisés ;
- Clarifier et cerner le cadre juridique pour un meilleur développement de la chaîne de valeur ;
- Élaborer un plan d'action pour le développement de toute la chaîne de valeur avec des pratiques innovantes, durables et respectueuses de l'environnement ;
- Élaborer un plan d'action spécifique pour le cas d'une entité économique (coopérative ; GIE ; Union) ;

7.2.2. Méthodologie de travail / les étapes de la mission

La présente étude vise le développement durable et respectueux de l'environnement de la chaîne de valeur du lichen. Elle est structurée en trois phases complémentaires suivant une démarche progressive et cohérente.

L'intervention du prestataire de services s'articule ainsi selon le phasage suivant :

7.2.2.1. Phase 1 : État des lieux et cartographie des ressources avec estimation du potentiel

L'objectif de cette phase étant d'établir un état des lieux technique, économique et spatial de la chaîne de valeur actuelle du lichen. (Voir lien avec le lot 1)

7.2.2.1.1. Analyse des acteurs et de l'organisation de la filière :

- Identification et typologie des acteurs de la chaîne de valeur (extraction, transport, stockage, vente, transformation et commercialisation)
- Analyse des relations entre acteurs et organisation actuelle de la filière.
- Étude des capacités de production et de transformation et de commercialisation
- Analyse sensible au genre,
- Analyse des bénéfices réalisés par chaque acteur et répartition de la valeur ajoutée

7.2.2.1.2. Étude des flux de matières premières :

- Origine, destination et volume des flux de lichen
- Modes de transport et coûts associés

7.2.2.1.3. Analyse des techniques et outils de production :

- Technologies utilisées, efficacité, sécurité.

- Valorisation des déchets éventuels.

7.2.2.1.4. Cartographie géologique des ressources lichéniques :

- Inventaire participatif des ressources et géolocalisation (SIG).
- Analyse préliminaire de la qualité des ressources et des conditions écologiques favorables

7.2.2.1.5. Analyse du marché :

- Produits dérivés, demande, opportunités de diversification.
- L'analyse des impacts des extractions des lichen

7.2.2.2. Phase 2 : Traitement des aspects juridiques et réglementaires liés au développement de ladite chaîne de valeur avec plusieurs scénarios

En lien avec la phase 1, cette phase consistera à Identifier les leviers et les obstacles réglementaires au développement durable de la filière :

7.2.2.1.1. Revue du cadre juridique national et local :

- Lois et règlements, gestion foncière, environnementales.
- Statut des opérateurs et réglementations spécifiques.
- Identification des contraintes réglementaires : Accès aux autorisations, gestion foncière, obligations environnementales.

7.2.2.1.2. Étude/analyse des dispositifs d'accompagnement existants :

- Subventions, programmes de soutien, partenariats.
- Proposition de scénarios d'amélioration :
- Simplification administrative ; intégration dans les politiques territoriales.

7.2.2.3. Phase 3 : Proposition d'un plan d'action global sensible au genre pour l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur ainsi qu'un plan d'action spécifiques type pour une structure économique

Lors de cette phase l'idée est de développer les éléments suivants :

- Identification des maillons prioritaires de la chaîne de valeur à renforcer.
- Élaboration d'un plan d'action global :
 - Décliné par axes (technique, économique, social, environnemental).
 - Définition des actions, acteurs responsables, échéances, coûts estimatifs
- Élaboration d'un Plan d'action spécifique pour une organisation économique pilote :

- Diagnostic organisationnel ; modèle économique adapté.
- Renforcement des capacités, accès au financement.
- Proposition des solutions alternatives pour la réhabilitation des zones exploités et techniques d'extraction adaptées et moins dégradantes.
- Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation.

7.2.3. Résultats attendus et livrables

Pour chacun des objectifs ci-dessus, l'étude devra produire des résultats concrets dans un format exploitable pour le projet.

7.2.2.1. Une analyse fine des différents maillons de la chaîne (Extraction Transformation, distribution).

- Une typologie des acteurs production transport, revente, intermédiaires, clientèle.
- Un schéma de fonctionnement actuel de la filière (organisation, flux physiques et économiques).
- Techniques d'extraction de la lichen et impacts
- Les pratiques et savoir-faire artisanaux locaux différenciés selon le genre.
- Les contraintes techniques, économiques, sociales, sexo-spécifiques et environnementales.
- Une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) de la chaîne de valeur.

7.2.2.2. Évaluation des produits potentiels et des marchés

Ce livrable devra inclure :

- Une catégorisation des produits finis envisageables
- Une analyse de la demande nationale et internationale.
- Une étude des circuits de commercialisation existants et potentiels.
- Une estimation des volumes exploitables et vendables à court, moyen et long terme.
- Une analyse de la compétitivité par rapport à d'autres territoires.

7.2.2.3. Rapport d'Analyse du Cadre juridique clarifié et recommandations de réforme

Ce rapport juridique devra comporter :

- Un inventaire des textes régissant l'extraction artisanale, les coopératives, l'environnement, et l'aménagement.
- Les incohérences, lacunes ou obstacles constatés pour les opérations
- Les opportunités juridiques (zones artisanales, dispositifs incitatifs).
- Des propositions de scénarios de simplification ou d'amélioration (modification de statuts, création de zones dédiées, modèle de convention type).

7.2.2.4. Plan d'action global pour le développement de la chaîne de valeur

Ce plan devra :

- Définir des objectifs clairs, des actions concrètes, des indicateurs de performance.
- Proposer un calendrier de mise en œuvre par phase (court, moyen, long terme).
- Identifier les porteurs d'action, partenaires clés, sources de financement potentielles.
- Intégrer des aspects de durabilité (environnement, inclusion, gouvernance).
- Identifier les opportunités pour l'inclusion économique des femmes

7.2.2.5. Plan d'action spécifique pour une coopérative pilote

Ce document opérationnel inclura :

- Le diagnostic sensible au genre interne des organisations (forces/faiblesses, besoins).
- Les leviers de structuration ou de montée en compétences (production, gestion, marketing).
- Le design d'un modèle économique viable.
- Un plan de financement possible et des actions de renforcement ciblées.

8. Calendrier prévisionnel des activités :

Des réunions de coordination et de suivi de l'avancement des travaux auront lieu chaque deux semaines entre l'équipe projet (ANEF, Socodevi) et le prestataire.

Phase	Livrables / Résultats	Calendrier estimatif	Durée (H/ J)
Phase préliminaire: Kick-off & cadrage	Notes méthodologiques révisées de la mission globale (lots 1 et 2), à la suite de la réunion de validation.	Semaine 1	2 jours
Phase 1 : Revue documentaire & préparation terrain	Plan d'échantillonnage & protocole terrain	Semaines 2-3	3 jours
Phase 2 : Terrain & collecte de données	Données terrain / entretiens / échantillons	Semaines 4-5	6 jours
Phase 3 : Analyse écologique & SIG	Base SIG + cartographie distribution lichens	Semaines 6-7	5 jours
Phase 4 : Analyse socio-économique & genre	Note pratiques de cueillette & genre+ Rapport de l'étude caractérisation + Résumé exécutif& clôture	Semaines 8-10	7 jours
Validation Socodevi + ANEF (caractérisation)	Version validée	Semaine 11-12	
Phase 1 : Etat des lieux et cartographie des ressources	Étude filière + analyse des marchés	Semaines 1	7 jours
Phase 2 : Traitement des aspects juridiques et réglementaires	Note juridique & réglementaire PFNL	Semaines 2-4	5 jours
Phase 3 : Proposition d'un plan d'action global sensible au genre pour l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur	Plan de développement de la filière+ Plan d'action spécifique pour une coopérative pilote+ Étude filière + analyse des marchés+ Rapport filière final+ Résumé exécutif& clôture	Semaines 5-10	10 jours
Validation Socodevi + ANEF (Étude de la filière)	Version de l'étude de la filière validée	Semaine 11-12	

Note : Le calendrier est indicatif et pourra être ajusté en fonction des conditions terrain et des disponibilités des parties prenantes.

9. Les critères d'évaluation

9.1. Offre technique : 60%

9.1.1. La note méthodologique incluant le chronogramme (30%)

9.1.1.1. Note méthodologique proposée

Appréciation de la capacité du soumissionnaire à démontrer une compréhension claire du contexte, des objectifs du Lot 1& lot 2, des enjeux scientifiques et environnementaux ainsi que des résultats attendus, et à proposer une méthodologie cohérente et adaptée.

L'évaluation portera notamment sur la pertinence de l'approche d'intervention, les outils et méthodes mobilisés, l'organisation des activités ainsi que les mécanismes de suivi et de coordination, au regard des exigences des Termes de Référence.

9.1.1.2. Chronogramme d'exécution

Clarté et réalisme du chronogramme présenté, précisant la planification des activités, les délais d'exécution, les livrables et le délai global de réalisation de la mission.

9.1.2. Profil des experts proposés (20%)

L'exécution de la mission sera assurée par des experts seniors pluridisciplinaires, disposant de compétences complémentaires et intégrées en lichénologie, écologie et systèmes d'information géographique (SIG), leur permettant de couvrir l'ensemble des volets scientifiques, spatiaux et environnementaux de l'étude.

Les experts proposés devront justifier :

- D'un diplôme universitaire de niveau Bac +5 minimum (Master ou Doctorat) en biologie, écologie, agronomie, science sociale ou dans une discipline équivalente ;
- D'une expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans dans la réalisation de missions similaires, appuyée par des références pertinentes.

9.1.3. Les attestations de références (10%)

Au moins trois (3) références du prestataire dans la réalisation des prestations similaires

9.2. Offre Financière :40%

Annexe B

Bordereau des prix

Lot 1 : Étude de caractérisation des lichens à khénifra, ses forêts et son Parc National

N° poste	Désignation	Unité	Quantité	P.U HT	Total HT
1	Phase préliminaire: Kick-off & cadrage	H/J	2 jours		
	Phase 1 : Revue documentaire & préparation terrain	H/J	3 jours		
2	Phase 2 : Traitement des aspects juridiques et réglementaires	H/J	6 jours		
3	Phase 3 : Analyse écologique & SIG	H/J	5 jours		
4	Phase 4 : Analyse socio-économique & genre	H/J	7 jours		
5	Frais logistique de la mission Lot1 (frais de transport + hébergement +perdiem...)	Forfaitaire	1		
Total Hors TVA					
Taux (...) et Montant de la TVA					
Total EN TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de

Annexe B

Bordereau des prix
Lot 2 : Étude de filière des lichens au Maroc

N° poste	Désignation	Unité	Quantité	P.U HT	Total HT
1	Phase 1 : État des lieux et cartographie des ressources	H/J	7 jours		
2	Phase 2 : Traitement des aspects juridiques et réglementaires	H/J	5 jours		
3	Phase 3 : Proposition d'un plan d'action global sensible au genre pour l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur	H/J	10 jours		
4	Frais logistique de la mission Lot 2 (frais de transport + hébergement +perdiem...)	Forfaitaire	1		
Total Hors TVA					
Taux (.....) Et Montant de la TVA					
Total EN TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de